

Le parrain du bill a mis fin à ce que j'appellerais un crescendo d'exagération. Il a parlé des programmes gouvernementaux en place pour le logement et des emplois qu'ils créeraient. Tout ce que je regrette, c'est qu'il n'ait pas pu dire tout cela au ministre des Finances, car celui-ci aurait pu en tenir compte dans son exposé d'octobre. Si le ministre des Finances ne les a pas utilisés, c'est que les chiffres étaient vraiment exagérés. La seule expression qui me vient à l'esprit pour les chiffres utilisés par l'honorable sénateur l'autre soir, c'est celle de crescendo d'exagération.

Honorables sénateurs, il y aura cette année environ 700,000 renouvellements d'hypothèques au Canada. En vertu des dispositions du bill C-135, on accordera environ 6,000 subventions. C'est-à-dire moins de 1 p. 100 de tous les renouvellements—ce n'est pas ce que j'appelle un résultat époustoufflant. Pour les personnes concernées, il est important et urgent de poster les chèques. J'espère seulement qu'elles les recevront ces chèques, parce que si on le leur envoie par la poste, elles ne les recevront probablement jamais. Peut-être que le nombre de bénéficiaires est si faible que la Société canadienne d'hypothèques et de logement les appellera individuellement pour qu'ils viennent au bureau prendre leur chèque.

● (1500)

L'honorable Richard J. Stanbury: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président: Je tiens à aviser le Sénat que si l'honorable sénateur Stanbury prend la parole, son discours aura pour effet de clore le débat sur la motion de deuxième lecture de ce bill.

Le sénateur Stanbury: Honorables sénateurs, je vais essayer de ne pas vous servir un crescendo d'exagérations cet après-midi. Je veux seulement signaler que mon honorable collègue, le sénateur Phillips, a mentionné un certain nombre de sujets dont le bill aurait pu faire état. Ce n'est pas le cas, mais il se peut fort bien qu'on lui explique pourquoi à l'étape du comité; il pourra alors faire des suggestions sur ce que le bill devrait contenir. Cependant, il n'a pas laissé entendre qu'il s'opposait au principe du bill. Par conséquent, je suis d'avis qu'il convient de renvoyer le bill au comité.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Le sénateur Stanbury propose: Que le bill soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

(La motion est adoptée.)

LA LOI D'INTERPRÉTATION LA LOI SUR LES LETTRES DE CHANGE LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

2^e LECTURE—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Olson, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Frith, tendant à la deuxième lecture du bill S-30, intitulé: «Loi modifiant diverses lois relatives à la fête du Canada»—*(L'honorable sénateur Marshall)*.

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, je suis prêt à céder la parole à tous ceux qui voudront parler de cette question et, si personne ne le fait, je demande qu'on reporte le débat.

(Le débat est reporté.)

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS LA LOI SUR L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

BILL MODIFICATIF—2^e LECTURE—DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné le jeudi 18 novembre, de la motion du sénateur van Roggen: Que le bill C-129, tendant à modifier la loi sur les accords de Bretton Woods et la loi sur l'Association internationale de développement, soit lu pour la 2^e fois.

L'honorable Martial Asselin: Honorables sénateurs, je voudrais d'abord féliciter le parrain de ce bill, le sénateur van Roggen, qui nous a fait un intéressant discours pour présenter cette mesure la semaine dernière. Avant d'entrer dans les détails du bill, je voudrais rappeler au Sénat les principes fondamentaux de cette loi.

Son premier objectif est d'augmenter la contribution du Canada à la Banque mondiale qui doit doubler son capital. Cet argent lui permettra de continuer à accorder des prêts pour le développement, sur des bases commerciales, comme elle le fait depuis des années. Cette modification permettra au Canada d'acheter pour plus de 2 milliards de dollars d'actions de la Banque mondiale alors que la loi prévoit actuellement un plafond de 1 milliard. Le Canada pourra ainsi souscrire 10,000 actions de la Banque mondiale évaluées à environ 1 milliard de dollars en devises canadiennes. Cependant, nous n'aurons à payer que 7.5 p. 100 de la valeur nominale des actions, soit 120 millions de dollars sur une période de quatre à cinq ans.

La deuxième partie de cette mesure vise à financer l'Association internationale de développement, organisme qui accorde des prêts à des conditions très avantageuses aux pays les moins développés du monde, les pays les plus pauvres, pour les aider à se développer et à prospérer.

Les sénateurs qui siègent dans l'opposition insistent sur l'importance considérable de ces deux institutions, la Banque mondiale et l'Association internationale de développement. Nous admettons qu'il s'agit là de deux organismes importants, à cause de leur rôle dans l'économie mondiale et surtout de l'aide qu'elles apportent aux pays les moins développés. On a souvent répété, et c'est encore vrai aujourd'hui, que la confiance dans le système financier international dépendait du rôle que les pays industrialisés étaient prêts à jouer par l'entremise d'organismes multilatéraux comme la Banque mondiale et l'Association internationale de développement.